

Premiers secours + Prévention en Santé et Sécurité au Travail

Objectifs de la formation :

Être capable de :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours pour venir en aide à une victime d'un accident ou d'un malaise de façon appropriée en attendant l'arrivée des secours.

DUREE :
20 heures

NOMBRE D'APPRENANTS :
4 à 10

RECYCLAGE :
Tous les 5 ans

AGE MINIMUM :
18 ans

Partie Premiers Secours :

Formation réalisée en application de l'arrêté ministériel du 03/03/2022 arrêtant le programme et le contenu des formations dispensées par l'Institut National de la Formation des Secours du CGDIS

Contenu de la formation :

- ◇ Le pan d'action prévention
- ◇ L'analyse de la situation
- ◇ Le cadre juridique, obligation d'assistance
- ◇ La prévention des risques et des accidents
- ◇ Les étapes de la Chaîne de sauvetage
- ◇ La procédure à suivre sur le lieu de l'accident
- ◇ La plan d'intervention du secouriste
- ◇ L'alerte
- ◇ Le retournement de victime
- ◇ Le dégagement d'urgence
- ◇ L'examen de la victime
- ◇ Secourir la victime de manière appropriée :
 - * Les plaies, les hémorragies, les brûlures
 - * Les lésions osseuses et articulaires
 - * Les problèmes respiratoires et cardiaques
 - * La réanimation cardiopulmonaire
 - * La défibrillation précoce
 - * Les troubles de la conscience



Premiers secours + Prévention en Santé et Sécurité au Travail

Modalités d'apprentissage :

- ◇ Apports théoriques et méthodologiques
- ◇ Réflexions et échanges, partage d'expérience
- ◇ Démonstration par le formateur
- ◇ Exercice d'apprentissage
- ◇ Mise en situation
- ◇ Utilisation de matériel de simulation, mannequins
- ◇ Corrections et contrôles des connaissances tout au long de la formation

Modalités d'évaluation :

- ◇ Évaluation en contrôle continu tout au long de la formation

Un certificat nominatif reconnu par le Ministère compétant (Premiers Secours) + une attestation de participation nominative (Prévention en milieu professionnel) seront délivrés quelques jours après la fin de la session.

Le + de la formation :

Cette formation permet au salarié sauveteur de participer à la prévention des risques professionnels dans son entreprise.

Il acquiert les compétences spécifiques suivantes :

- Repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- Participer à la mise en œuvre d'actions de prévention et/ou de protection
- Savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- Maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours